

# MAIRIE DE LAUZERTE

## Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 5 avril 2016

L'an deux mille seize et le 5 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, Jean Claude GIORDANA.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Etaient présents : Mmes GUICHARD, BOILLON, CHAMBON, DENIS, MILLS, PARDO, TAURAN,  
Ms AUNAC , BEZY, GERVAIS, GIORDANA, JOFRE, MAITRE, PIERASCO.

RETARD : Joëlle DELTEIL

Secrétaire : Jean-Franck PIERASCO

Le compte rendu du conseil municipal du 18 février est adopté.

En préambule du conseil municipal, présentation par le capitaine Christophe PEGOURIE, commandant le 31<sup>ème</sup> Régiment de Génie de la 22<sup>ème</sup> Compagnie d'Appui de Castelsarrasin, des moyens humains, matériels et logistique de son unité. Il propose qu'afin de renforcer les liens de coopération armée-nation dans divers domaines (la culture, le sport, la communication, etc...) de mettre (sur demande et après accord du Préfet du Département) à disposition de la commune son régiment ou partie de celui-ci, à travers différentes actions (présence lors des cérémonies officielles, exercices sur le terrain, démonstrations de leur savoir-faire, aide dans les situations d'urgence, ...) en fonction des priorités de la 22<sup>ème</sup> Compagnie.

Signatures de la Charte de Jumelage avec la commune de Lauzerte par M. le Maire JC GIORDANA et le capitaine Christophe PEGOURIE en sa qualité de commandant d'unité.

### **1) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, BUDGET COMMUNAL :**

- Dépenses de fonctionnement : 1 274 652,30  
- Recettes de fonctionnement : 1 513 228, 91

- Dépenses d'investissement : 885 868,38  
- Recettes d'investissement : 1 064 882, 77

Hors la présence de M. le Maire, Madame BOILLON, 1 ère adjointe, propose le vote du compte administratif 2015. Voté à l'unanimité (sauf J. DELTEIL).

### **2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DRESSE PAR LE RECEVEUR.**

Voté à l'unanimité (sauf J. DELTEIL)

### **3) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION COMMUNAL 2015.**

Voté à l'unanimité (sauf J. DELTEIL)

### **4) VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016.**

M. Le Maire propose de maintenir les taux votés en 2015, à savoir :

- 12.41% pour la taxe d'habitation
- 14.08 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 67.13 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 16,78 % pour la cotisation Foncière des Entreprises.

Voté à l'unanimité (sauf J.DELTEIL).

#### **5) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :**

M. Le Maire précise qu'en l'absence de mandats d'attribution de subventions dans les différents programmes d'investissement et pour la sincérité du budget prévisionnel, un emprunt de 157 000 euros est inscrit mais ne devrait pas être réalisé dès lors que nous aurons connaissance de ce montant de subventions.

- En fonctionnement : 1 627 114
- En investissement : 1 426 037
- voté à l'unanimité : une voix contre H. GERVAIS  
+ (Absence de J DELTEIL)

La délibération inscrite à l'ordre du jour, et concernant la demande **de subvention des travaux de mises aux normes et aménagement du camping** est reportée, en l'absence de précisions sur les montants des subventions.

#### **6) AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE L'IMMEUBLE D 369** (centre de secours) au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Cet avenant précise la mise à disposition gratuite des lieux, les travaux de mises aux normes et d'entretien incomberont au SDIS.

Voté à l'unanimité.

#### **7) CONSTITUTION DE SERVITUDE ERDF, IMMEUBLE RUE D'AURIAC (ROUZEAUD)**

Cette convention signée en 2014 doit être réactualisée suite à la construction de l'immeuble d'Auriac afin de permettre aux agents d'ERDF d'accéder aux installations électriques des ouvrages.

Voté à l'unanimité.

#### **8) AVENANT A LA DEMATERIALISATION DES ACTES BUDGETAIRES A LA CONVENTION ACTES REGLEMENTAIRES :**

Afin de poursuivre la dématérialisation des différents actes soumis au contrôle de légalité avec la sous-préfecture du Tarn et Garonne, cette convention permet d'intégrer aux délibérations déjà transmises les documents budgétaires (réduction des formats papiers, les originaux restant en Mairie).

Voté à l'unanimité.

#### **9) INDEMNITES DES ELUS :**

Pour les communes de plus 1000 habitants, si les indemnités des élus prévues au cours de leur mandat par l'article L 2123-23 du CGCT sont inférieures au barème de celui-ci, une nouvelle délibération doit être prise pour confirmer la délibération prise en avril 2014, à savoir :

- 40% de l'indice 1015 pour l'indemnité du Maire
- 14.50 % pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> adjoints
- 10,00 % pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoints
- 4.00 % pour les conseillers.

Voté à l'unanimité.

#### **10) DROIT DE PLACE MARCHÉ FERMIER – REVISION DES TARIFS :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les tarifs de droit de place du marché ont été fixés par délibération du 20 juin 2012.

Afin de faciliter la gestion du mètre linéaire supplémentaire, il est proposé de supprimer le tarif actuel de 0.50 euros par ml et de fixer le ml à 1.00 euro.

Hors marché : il est également proposé de modifier le tarif d'emplacement d'un commerçant non sédentaire qui stationne le jeudi (poissonnier), en ajustant le prix forfaitaire annuel de l'emplacement en fonction de la durée de stationnement (limité à 1/2 heure) au prix annuel 60.00 euros soit 15 euros par trimestre.

Le tarif pour les forains et industriels de passage reste inchangé 120 €.

Voté à l'unanimité.

### **11)Enquête publique Organisme Unique Garonne Aval et Dropt. :**

Une étude d'impact et soutien au projet plan de répartition sur les prélèvements d'eau en milieu naturel, doit avoir lieu en partenariat avec les Chambres d'Agriculture du Lot et Garonne, Lot, Dordogne, Gironde et Tarn et Garonne et EPIDROPT.

Ces éléments seront communiqués aux différentes préfectures concernées qui seront décisionnaires dans l'accord des autorisations de prélèvements des eaux d'irrigation.

En l'absence d'informations cette délibération sera reportée lors du prochain conseil municipal.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Dans le cadre de la délégation consentie, M. Le Maire expose les différentes décisions qu'il a engagées :

- Travaux d'aménagement et mise aux normes du camping : affermissement tranche conditionnelle N°1 : lancement de la tranche, prévue au marché pour un montant de 41 267,88 euros HT.
- Indemnisation sinistre portière Mascott : accepter l'indemnisation proposée par l'assurance pour montant de 1837.02 euros
- Solde de l'indemnisation des sinistres sur les bâtiments communaux suite à l'orage du 31/08/2015 : accepter l'indemnisation proposée par l'assurance pour un montant de 1723,20 euros.
- Prêt à la Banque Postale – assainissement Rue des Tanneurs : dans son budget assainissement, un emprunt de 300 000 euros a été contracté auprès de la Banque Postale pour en financer les travaux.
- Signature MAPA/AVAP : un marché à procédure adaptée a été signé, pour l'élaboration d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine avec le cabinet Gaëlle DUCHÊNE pour un montant de 26 850,00 euros HT.

#### • M. GERVAIS H. :

- Informe que le cabinet vétérinaire est à la recherche d'un local (100 m2 environ) pour la poursuite de son activité sur notre commune, ses différents projets n'ayant pas abouti.

- Rapporte : concernant le stationnement Rue de la Mairie et plus précisément le samedi, que l'interdiction n'est pas toujours respectée par les usagers du marché.

Réponse : le service de gendarmerie serait un peu plus tolérant ce jour- là.

#### • M. AUNAC JL :

Informe de la demande des chasseurs, qu'afin de reboucher les trous sur le chemin d'accès de leur cabane, la commune accepte de porter un camion de calcaire, les travaux seront réalisés par leur soin.

#### • Mme CHAMBON J. :

- Informe que certains commerçants du marché du samedi, se plaignent du positionnement de leur véhicule, en invoquant une baisse de leur chiffre d'affaires (en cause le déplacement de leurs véhicules pour les marchés d'été qui masquent l'activité d'un commerce ouvrant sur cette période)

Réponse : M. le Maire prendra un arrêté spécifiant la période de déplacement de ces véhicules et modifiant ainsi le plan du marché afin de mieux aérer les marchés d'été.

- Demande si les imprimés concernant le recensement des volailles ont été reçus en mairie et comment communiquer cette information auprès des particuliers détenant des volatiles. Il appartient à chacun de faire cette déclaration sachant que la date butoir fixée par la préfecture est très courte.

- Demande une précision sur la fermeture d'une classe

Réponse : il s'agit de la suppression d'un poste (suite à un départ en retraite), les élèves étant répartis dans les autres classes.

• M. JOFRE J. :

- rappelle que concernant la fixation des loyers des biens communaux et signature des baux, que dans le cadre de la délégation consentie, M. Le Maire a la compétence pour décider de louer un bien, en fixer le montant du loyer ainsi qu'à signer le bail et qu'à ce titre le conseil municipal ne peut intervenir dans cette délégation.

- rend compte de sa participation à l'assemblée générale (ex) ACIR (association des chemins de St Jacques de Compostelle)

- rend compte de sa participation à l'assemblée générale de l'association des Plus Beaux Villages de France. Il remet également le diplôme du Renouveau du classement de Lauzerte aux PBVF (durée 6 ans). Il indique que malgré les réserves, il serait fortement prioritaire d'entretenir tout d'abord l'existant et en particulier le premier périmètre du bourg (entrées de village).

- fait part de l'avancement des travaux Rue des Tanneurs qui se déroulent bien et dans une phase bien avancée.

#### QUESTIONS DANS LE PUBLIC :

M. PARDO R. fait état du manque de lumière devant le tabac/presse et les commerces de cette zone, créant ainsi des conditions favorables aux cambrioleurs (3 tentatives sur la lunetterie).

Réponse : le lampadaire accidenté sera remis en service très rapidement.

La séance est levée à 20h50.